

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : INTRODUCTION

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties concernant les accompagnements proposés par Laure Brignone de UneEtincelle - établie au 170 avenue Parmentier, 75010, Paris, France.

Elles sont systématiquement remises au client lors de l'émission de la facture, préalablement au démarrage de l'accompagnement.

Le premier paiement suite à l'émission de la facture implique l'acceptation de plein droit par le client de ces conditions générales de vente.

ARTICLE 2 - TARIFS

Le prix de la prestation est conforme au tarif en vigueur, indiqué sur le site de UneEtincelle.fr, au moment de l'émission de la facture.

Il comprend les séances, la préparation des séances, le suivi par mails entre les séances et les documents fournis.

En revanche, il ne comprend pas les éventuels frais de transports et d'hébergement qui seront facturés en sus, ni le repas du midi dans le cas des « journées boost ».

ARTICLE 3 – PAIEMENT

La première séance ne sera effectuée et sa date confirmée qu'à réception du premier paiement convenu avec le client.

Le paiement est effectué par virement ou chèque si l'accompagnement a lieu à distance ou par virement, chèque ou liquide s'il a lieu en présentiel.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

La prestation d'accompagnement est dispensée par Laure Brignone selon le descriptif et les conditions particulières à chacun des accompagnements. Ces informations sont publiées sur le site <https://uneetincelle.fr> et régulièrement mises à jour.

La prestation inclue : des temps d'entretiens (les séances) effectués soit en présentiel, soit par skype ou téléphone, la préparation des séances, le suivi par mails entre les séances, des échanges de documents si nécessaire, ainsi que pour les offres

comportant un programme, les documents descriptifs de ce programme.

Le Client s'engage pour un nombre de séances défini dans l'offre choisie.

Des séances supplémentaires sont possibles à l'unité pour les personnes ayant effectué préalablement un accompagnement complet.

ARTICLE 5 - DURÉE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Si le Client est dans l'obligation d'interrompre ses séances d'accompagnement pour une certaine durée, il dispose pour utiliser les séances restantes :

- de six mois pour les accompagnements comprenant 3 à 5 séances,
- d'un an pour les accompagnements comprenant un minimum de 6 séances.

ARTICLE 6 - CONDITION D'ANNULATION D'UNE SÉANCE

Dans le cas d'une séance d'1h ou 1h30, si le client ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé comme s'il avait assisté à une séance.

Dans le cas d'une journée ou demi-journée d'accompagnement, si le client ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé de 50% de la prestation.

En cas d'annulation d'une séance par UneEtincelle, moins de 48 heures à l'avance, une séance supplémentaire gratuite sera proposée au client.

ARTICLE 7 – INTERRUPTION D'UN ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement ne peut être interrompu que pour un motif sérieux (c'est à dire qui empêcherait le client de poursuivre l'accompagnement).

Dans ce cas le remboursement se fera au prorata du nombre d'heures non utilisées moins 10% du total de l'accompagnement pour travaux préparatoires.

ARTICLE 8 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

UneEtincelle est tenue à une obligation de moyen et en aucun cas à une obligation de résultat.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITÉ

UneEtincelle est tenu, dans le cadre du strict respect de la loi, au secret professionnel. Néanmoins dans le cadre d'un programme d'amélioration constante, Laure Brignone pourra participer à des séances de supervision au cours desquelles des cas concrets pourraient être évoqués, cette évocation demeurant strictement anonyme. Les séances de supervision sont également soumises au secret professionnel.

Par ailleurs UneEtincelle s'engage à ne divulguer en aucun cas le nom de ses clients sauf accord de ces derniers.

Enfin les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés concernant l'autre partie durant l'accompagnement, de quelle que nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...).

ARTICLE 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis ou utilisés au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

En conséquence, le client s'interdit d'utiliser (sauf à des fins personnelles), copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de UneEtincelle. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

UneEtincelle se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente. Aucune modification ne s'appliquera aux contrats en cours.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions seront soumises aux juridictions compétentes de Paris.